

Délibération n° 2022-82
Budget primitif 2022

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 6 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Le Directeur des Affaires Financières entendu,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Budget primitif 2023 au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration, conformément aux tableaux 1, 2, 4, et 6.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 6 décembre 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(C) = (A) + (B)</i>	
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	
			En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois					
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	413		413
			CDI	3		3
	Non permanents	CDD	112	18	130	
S/total EC			528	18	546	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	362		362	
		CDI	10		10	
	Non permanents	CDD	41	18	59	
		S/total Biatss		413	18	431
Totaux			941 (1)	36	977 (2)	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			983 (3)			

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 2 - AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Etablissement

UA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses			Recettes	
	AE	CP	Recettes	
	BI - 0	BI - 0	BI - 0	
Personnel	92 209 916,14	92 209 916,14	102 948 616,11	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-	95 463 551,00	Subvention pour charges de service public
			231 636,00	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	11 782 667,54	11 621 987,56	3 895 060,44	Autres financements publics
<i>Dont AE = CP</i>	8 691 347,78	8 691 347,78	3 358 368,67	Recettes propres
<i>Dont AE <> CP</i>	3 091 319,76	2 930 639,78		
				- Recettes fléchées **
				- Financements de l'Etat fléchés
				- Autres financements publics fléchés
				- Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	106 213 924,67	108 928 026,96	102 948 616,11	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire - Excédent		-	5 979 410,85	Déficit - Solde budgétaire

Tableau 4 - EQUILIBRE FINANCIER

Etablissement

UA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Besoins (utilisation des financements)	BI - 0	BI - 0	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) *	5 979 410,85	-	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts (capital) :	-	-	Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) :	-	-	Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements	25 000,00	50 000,00	Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	32 800,00	90 000,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	6 037 210,85	140 000,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	5 897 210,85	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	-	5 897 210,85	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	6 037 210,85	6 037 210,85	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6 - SITUATION PATRIMONIALE

Etablissement

UA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI - 0	PRODUITS	BI - 0
Personnel	92 173 097,68	Subventions de l'Etat	95 695 187,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>21 693 320,00</i>	Fiscalité affectée	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	11 430 686,30	Autres subventions	3 260 858,17
		Autres produits	3 368 438,68
TOTAL DES CHARGES (1)	103 603 783,98	TOTAL DES PRODUITS (2)	102 324 483,85
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 279 300,13
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	103 603 783,98	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	103 603 783,98

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI - 0
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 279 300,13
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 860 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 220 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	450 000,00
= CAF ou IAF*	910 699,87

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droit

EMPLOIS	BI - 0	RESSOURCES	BI - 0
Insuffisance d'autofinancement*	-	Capacité d'autofinancement*	910 699,87
Investissements	4 939 252,20	Financement de l'actif par l'État	-
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	89 150,00
Remboursement des dettes financières	-	Autres ressources	-
		Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 939 252,20	TOTAL DES RESSOURCES (6)	999 849,87
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	3 939 402

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI - 0
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 3 939 402,33
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	30 157 000,00
Niveau de la TRESORERIE	24 954 093,20

*2022 - Sera actualisé après CF 22

Au 31/12 N